

proposent aux élus et agents territoriaux une formation sur le thème:

Jeunesse: Comment mettre en place un journal de quartier ou de ville fait par et pour les jeunes?

Le vendredi 17 novembre 2006 de 9h00 à 18h00

L'EMI-CFD - 7/9 rue des Petites Ecuries - 75010 Paris

Métro: Château d'eau (ligne 4) ou Bonne Nouvelle (lignes 8 et 9).

Journée animée par **Pascal Famery**, fondateur et responsable de l'association J.Presse (association nationale de la presse d'initiative jeune - 1981-2003) et de l'action en direction des journaux jeunes de quartiers et de ville (JQV).*

Matinée

9h00 Accueil et organisation de la journée.

9h10 Lecture et découverte d'un échantillon de journaux de quartier et de ville puis premiers échanges après lecture.

9h45 La presse jeune de ville et de quartier, un phénomène vivant et collectif.

Avec **Armand Gosmes** président de l'association **Jets d'encre** (association nationale pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune).

Histoire, typologie, contenus. Problématiques à l'œuvre: expression des jeunes, rapport à l'écrit, travail en équipe, conduite de projet, acquisition de compétence, pré-professionnalisation, insertion sociale, citoyenneté locale, appropriation d'un « territoire », dialogue intergénérationnel, rapports aux institutions.

Questions-débat.

11h15 La presse jeune : une ressource pour la formation d'un espace public local.

Avec **Alain Vulbeau** sociologue, équipe Crise, École, Terrains sensibles, CREF, Université Paris X.

L'activité "presse jeune" permet de rendre effectif le point de vue des jeunes et de le confronter voire de l'opposer aux points de vue institutionnels. C'est dans cette rencontre que se situe la formation de l'espace public.

Questions-débat.

13h00 Déjeuner.

Après-midi

14h00 Témoignages.

Avec **Christian Vermeulin**, élu à la jeunesse de Villeurbanne, **Sylvie Brault**, responsable du conseil des jeunes de Créteil et **Christophe Lombardo** et **Sophie Guillermin**, coordinateurs du journal "Dazibao" de Villeurbanne.

Questions-débat.

15h15 Témoignages de jeunes responsables de rédaction de JQV.

Des jeunes des journaux "**Fais tourner**", journal du conseil des jeunes de Créteil, "**Ricochet**", journal à destination des jeunes d'Orsay et de "**Dazibao**" - journal d'expression des jeunes villeurbannais.

Questions-débat.

16h30 Faire le pari de la liberté d'expression des jeunes.

Armand Gosmes président de l'association **Jets d'encre** et **Caroline Carrère**, responsable de la communication de l'**Anacej** (association nationale des conseils d'enfants et de jeunes).

Impacts, écueils et recommandations:
 - Quels effets peut-on attendre ?

Emergence d'un interlocuteur, un vecteur d'information, un capteur des préoccupations des jeunes, apparition de "leaders d'opinion" indépendants.

- Les tensions à gérer.

Liberté d'expression/responsabilisation, indépendance/partnership, autonomie/accompagnement, spontanéité/institutionnel.

Questions-débat.

17h30 Evaluation de la journée.

18h00 Clôture.

* Responsable au Clemi (Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information - Education nationale) du dossier « Expression des jeunes - journaux scolaires et lycéens », co-auteur des guides « Réaliser un journal d'information », Les essentiels-Milan et « Faire son journal au lycée, au collège », Clemi-Mcbrère éditions.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation):

Jeunesse: Comment mettre en place un journal de quartier ou de ville fait par et pour les jeunes?

Le vendredi 17 novembre 2006 de 9h00 à 18h00 L'EMI-CFD - 7/9 rue des Petites Ecuries - 75010 Paris

Cette formation s'adresse aux élus ainsi qu'aux agents territoriaux*

Nom et Prénom:

Adresse personnelle :

E-mail :

Mandat - fonction :

Collectivité :

Adresse de facturation :

Tarifs:

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Elu(e)s et agents territoriaux des communes de :

- moins de 1000 habitants	150 €
- de 1000 à 5000	200 €
- de 5000 à 10000	250 €
- de 10000 à 20000	300 €
- de 20000 à 30000	350 €
- de 30000 à 40000	400 €
- de 40000 à 50000	450 €
- de 50000 à 75000	500 €
- de 75000 à 100000	550 €
- plus de 100000	600 €
Conseillers Généraux et Régionaux	600 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et le déjeuner.

En cas de désistement, si Formation et Citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50%.

Signature du responsable

Signature de l' élu-e ou de l'agent

**cachet de la collectivité
(obligatoire)**

Document à compléter entièrement puis à adresser à formation et citoyenneté avant le 06/11/06.

Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l' élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Nous demandons à chaque élu-e ou agent pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe auprès de la collectivité territoriale.

***La formation s'adresse également aux responsables associatifs ou d'établissements sociaux: inscriptions à l'EMI-CFD (01 53 24 68 68).**